

SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars

Convocations transmises par voie dématérialisée le 21 mars 2025

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 21 mars 2025. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois et le quorum n'est pas requis.

ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23):

• Tours Métropole Val de Loire :

Messieurs Christian GATARD et Patrick NOGIER

• Communauté de communes Touraine-Est Vallées :

Messieurs Christophe DUVEAUX et Gérard SERER

• Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :

Monsieur Alain JAOUEN

ETAIENT EXCUSES:

Tours Métropole Val de Loire :

Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Sébastien CLEMENT, Philippe CLEMOT, Olivier CONTE, Cédric DE OLIVEIRA, Christian DRUELLE, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL, Didier VALLEE, Alice WANNEROY

• Communauté de communes Touraine-Est Vallées :

Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Jacques LEMAIRE, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN

Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :

Mesdames et Messieurs, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD

POUVOIRS:

• Mme Brigitte PINEAU donne pouvoir à M. Gérard SERER

25/03/03 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au Comité syndical de prendre connaissance du budget primitif 2025 du SMAT, qui s'établit à 386 427,14€.

Le compte administratif 2024 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au Budget Primitif 2025.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation de ce budget, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de soumettre au vote le budget primitif 2025.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L5211-12-1, L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 28 février 2025; **Vu** la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 7 mars 2025 ;

- ADOPTE le budget primitif 2025 du budget principal qui totalise en recettes et en dépenses la somme de 386 427,14€,
- AUTORISE le Président ou son représentant pour la durée de l'exercice 2025 à procéder, au titre du budget principal, à des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur d'une même section, hors chapitre O12 (dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Président,

Christian GATARD